

Le rapporteur, M. Michel BRIAND  
donne lecture du rapport suivant

**– Voeu au Gouvernement relatif à la non-prolifération des armes nucléaires**

Les armes nucléaires sont des armes de destruction massive uniquement dirigées vers les populations civiles. Utilisées par deux fois dans l'histoire de l'Humanité, leur prolifération accroît le danger d'un nouvel usage volontaire ou accidentel.

Pour faire face au danger de cette prolifération la Communauté Internationale a estimé dès 1970 qu'il n'y avait qu'une seule issue possible, leur élimination. Cette élimination a été prévue dans le cadre d'un traité international, le Traité de non- prolifération (TNP) signé par la totalité des Etats du monde sauf l'Inde, le Pakistan et Israël. La Corée du Nord s'en est retirée en 2003.

Pourtant la prolifération se poursuit et son danger a été de nouveau révélé à plusieurs reprises récemment. Aussi est-il urgent de s'engager sans plus tarder dans l'élimination de ces armes de destruction massive en réalisant ce qui a été signé.

Pour préserver l'avenir de notre agglomération, de notre planète et des générations futures, la Ville de Brest demande à Monsieur le Premier Ministre et au Gouvernement :

- L'application immédiate du TNP (Traité de non-prolifération) et en particulier de son article VI qui prévoit l'élimination des armes nucléaires sous contrôle international strict et efficace,
- que la France prenne des initiatives majeures pour l'application du TNP.

Décision du Conseil :

ADOpte A LA MAJORITE

Les Groupes UMP-UDF et Indépendants ; UMP BREST & CUB et Démocrates 29 ne prennent pas part au vote.